



PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

LES CROUES DE CRUET



ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Introduction:

Cruet est une commune de Savoie, comprise dans la Communauté de Communes Coeur de Savoie (41 communes – 35 895 habitants au recensement 2014) et membre du Parc Naturel Régional des Bauges.

- Le territoire de la commune couvre 1006 ha, s'étalant de 270 m à 1400 m d'altitude adossé au massif des Bauges, réparti en 5 hameaux historiques.
- Cruet compte 1061 habitants en 2019.

Historique de l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) :

- La compétence périscolaire était assurée, au début des années 2000 par la Communauté de Communes de la Combe de Savoie. Le personnel communal était mis à la disposition de la Communauté de Communes de la Combe de Savoie. Les frais de fonctionnement (personnel, électricité,...) assumés par la commune pour le périscolaire, étaient remboursés annuellement par la Communauté de Communes Combe de Savoie.
- Le 1er janvier 2014, les Communautés de Communes du Pays de Montmélian, de la Rochette-Val Gelon, du Gelon et du Coisin et de la Combe de Savoie, ont fusionné en un nouvel EPCI : la Communauté de Communes de Coeur de Savoie. Ce nouvel EPCI a assuré la compétence périscolaire quelques mois.
- Pour permettre de finir l'année scolaire dans les mêmes conditions, une convention de prestation de service a été passée entre la commune et la Communauté de Communes Coeur de Savoie, portant sur la coordination des temps d'accueil périscolaire, pour la période du 1er avril au 31 août 2014.
- Depuis, le 1er septembre 2014, la commune de Cruet assure donc la compétence périscolaire. Les locaux communaux et le personnel communal étaient déjà en place pour le fonctionnement du périscolaire.
- La commune de Cruet a créé un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Les Croués de Cruet (récépissé de déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, en date du 11 juillet 2014.
- Suite à la réforme des rythmes scolaires, un Projet Educatif de Territoire a été mis en place en 2014 afin d'organiser les temps d'activité périscolaires. Ceux-ci étaient organisés les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30.
- L'accueil de loisirs périscolaire est alors déclaré à jeunesse et sports et subventionné par la Caisse d'Allocation Familiale
- En Juin 2019, Le conseil Municipal a été saisi afin de se positionner de nouveau sur les rythmes scolaires. Dans la continuité du conseil d'école, le conseil municipal a voté un retour à la semaine de 4 jours, et donc une suppression des Temps d'activité Périscolaires

1-Les objectifs pédagogiques :

Le projet pédagogique est défini par différents objectifs pédagogiques :

- Prendre en compte chaque enfant comme un individu à part entière
- Permettre à chaque enfant de se construire des repères
- Permettre aux enfants de s'exprimer et de développer leur esprit critique
- Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie

Le projet pédagogique 2021-2022 est établi dans un contexte sanitaire incertain. L'organisation sera adaptée en fonction des différentes directives en collant le plus possible à ce projet.

Des thèmes seront mis en place pour faire le lien entre les différents temps d'accueil des enfants. Les thèmes des 3 premières périodes sont définis en équipe, les suivants seront mis en place avec les enfants.

1^{ère} période de la rentrée aux vacances d'automne : Le cinéma

2^{ème} période de la rentrée des vacances d'automne aux vacances de fin d'année : L'espace

3^{ème} période de la rentrée de janvier aux vacances d'hiver : Le monde

Une boîte à idées et des discussions avec les enfants seront mises en place à la rentrée de septembre pour trouver les thèmes suivants.

Le projet pédagogique est mis en action sur le terrain via des objectifs opérationnels qui se déclinent de la façon suivante :

Prendre en compte chaque enfant comme un individu à part entière :

Travailler sur les différences de chacun, tenir compte des différents rythmes en adaptant nos comportements, notamment avec les plus petits, mettre en place une relation de confiance avec l'enfant et sa famille.

Permettre à chaque enfant de se construire des repères :

Des adultes référents et permanents ; la mise en place de rituels dans l'organisation de la vie quotidienne (lavage des mains, passage aux toilettes, goûter..) ; adaptation des pratiques en fonction de l'état sanitaire actuel en gardant un cadre sécurisant pour chacun.
Propositions d'activités autour de thèmes définis en amont par l'équipe.
Travail en complémentarité avec l'école pour s'adapter à la journée dans sa globalité.

Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie :

Valorisation et responsabilisation des plus grands pendant les temps de repas ; mise en situation d'autonomie pour les temps de vie quotidienne de la journée (se laver les mains souvent, notamment avant le repas, aller aux toilettes, manger seul) ; Implication des enfants dans la mise en place du couvert, le débarrassage et le nettoyage des tables.

Permettre aux enfants de s'exprimer et de développer leur esprit critique :

Prise en considération des remarques des enfants pour améliorer les repas et les temps de midi, donner aux enfants la possibilité de choisir des activités, des jeux ...Création d'une boîte à idées et discussions dans les groupes afin de définir avec les enfants les thèmes des différentes périodes.

2-Périodes et mode de fonctionnement :

L'accueil de loisirs fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis, hors périodes de vacances scolaires.

Les horaires d'ouverture sont les suivantes :

Garderie du matin : de 7h30 à 8h20

Restaurant scolaire : de 11h30 à 13h30

Garderie du soir : de 16h30 à 18h30

3-Une équipe pédagogique de qualité :

- Travail sur la complémentarité de l'équipe notamment grâce à leurs expériences professionnelles, leurs diplômes, leurs appétences pour différentes activités
- Formation des agents sur différents thèmes en lien avec leur fonction (1ers secours, normes HACCP, gestion du bruit, postures au travail...), selon les demandes de l'équipe

4- Déroulement des temps de garderie :

- **Accueil du matin** de 7 heures 30 à 8 heures 20

L'objectif est de favoriser l'accueil individuel des enfants et ouvrir le dialogue avec les familles

Déroulement :

Les enfants sont laissés à la porte d'entrée de l'école par leur parent. Une animatrice est présente pour les accueillir et les accompagner dans la garderie, enlever leur veste, déposer leurs affaires. Chaque enfant est salué par son prénom à son arrivée. Afin de favoriser un temps d'accueil pour permettre à chaque enfant de commencer sa journée en douceur, des jeux calmes sont proposés. Puis les animatrices guident les enfants dans chaque classe entre 8h20 et 8h30.

- **Accueil du soir** de 16 heures 30 à 18 heures 30

La journée étant suffisamment longue pour les enfants, il ne s'agit pas ici de faire de la découverte ou de l'apprentissage, mais plutôt de réinvestir les acquis, de se détendre individuellement ou collectivement.

A la fin de l'école, les animatrices en charge de la garderie du soir récupèrent les enfants.

Les enfants sont invités à prendre leur goûter soit dans la salle de garderie soit en extérieur. Une fois le goûter terminé, un temps d'animation en lien avec le thème de la période est proposé pour ceux qui le souhaite (jeux collectifs, activité manuelle..). Les enfants qui en font la demande pourront faire leurs devoirs.

Les parents viennent récupérer leurs enfants à la porte de la garderie ou dans la cour. Les animatrices profitent de ce moment pour informer les parents du déroulé de la journée des enfants.

5- Le temps du repas :

La mise en service du nouveau restaurant scolaire a été l'occasion de réfléchir à la meilleure organisation, qui est en constante évolution selon les effectifs, les conditions sanitaires...

2 services sont organisés, toujours avec le maintien des groupes par classe dans la mesure du possible.

A 11h30, L'ASTEM de maternelle accompagne les enfants inscrits à la cantine aux toilettes. Ils se lavent les mains puis rejoignent le restaurant scolaire. Ils sont invités à s'asseoir aux petites tables. Ils s'installent à la place qu'ils souhaitent. Les entrées sont déjà servies dans les assiettes.

Habituellement, les enfants de maternelle, mangent au 1^{er} service ainsi que les enfants de la classe de Mireille DEGABAI, mais cela peut être modifié dans l'année en fonction des effectifs, de l'évolution de l'ambiance des services.

Pendant ce temps, les autres font des activités intérieures ou des jeux extérieurs. Au city stade, des jeux collectifs sportifs sont proposés.

A 12h30, les enfants du 1^{er} service sortent. Les PS et MS jouent jusqu'à 13h puis vont à la sieste avec l'ATSEM. Les autres restent dehors jusqu'à 13h20.

Les enfants n'ayant pas mangé entrent dans le restaurant scolaire afin de prendre leur repas.

Un chef de table sera désigné à chaque table, pour les 2 services. Cet enfant sera le seul à pouvoir se lever pendant le repas, pour remplir le pot d'eau aux fontaines prévues à cet effet par exemple. Les entrées et plats sont servis à l'aide d'un chariot, à l'assiette pour le 1^{er} service. Les entrées du 2^{ème} service seront servies dans des saladiers. Les chefs de table se chargent du service. Chaque enfant est invité à goûter ce que l'on sert, mais il n'y a pas d'obligation de finir son assiette. Les enfants ont le droit de ne pas aimer ce qui est proposé. Une attention toute particulière sera apportée à tout faire goûter à chacun et à respecter leurs demandes sur les quantités servies dans leurs assiettes. Les enfants sont resservis à leur demande.

Afin de rendre ce moment convivial et chaleureux, les animatrices sont invitées à s'asseoir à table avec les enfants aussi souvent que possible. Des animations ainsi que des repas à thèmes seront organisés tout au long de l'année en lien avec le prestataire.

Les anniversaires sont fêtés à la fin de chaque mois.

Concernant les repas, le prestataire change à la rentrée de septembre 2021. Un point sera fait avec lui sur les attentes de l'équipe et des familles quant aux menus proposés.

Conclusion :

Ce document est le guide annuel du fonctionnement de l'Accueil de loisirs sans hébergement Les Croués de Cruet. Il est transmis à l'équipe pédagogique et aux familles. Il sert à l'équipe de cadre de travail et est validé chaque année par la municipalité.